

SYBERT



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Besançon, le 20 décembre 2010

N/Réf. : CS/DB/Adm Génér – 10.560

VIVRE AUX CHAPRAIS
Monsieur le Président
28 d rue de la Rotonde
25000 BESANCON

OBJET :

Votre courrier en date du 3 décembre

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 décembre 2010, vous me faites part du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au poids pour les copropriétés, et je vous en remercie.

Je tiens à vous préciser que le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets uniquement. La collecte et la facturation relèvent de nos adhérents.

Je vous invite donc à contacter Monsieur Jean-Pierre TAILLARD, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, auquel je fais suivre votre courrier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président du SYBERT,
Eric ALAUZET